

Mélanges

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **23 (1959)**

Heft 89-90

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MÉLANGES

FR. ROUVRE EST-IL D'ORIGINE MÉRIDIONALE ?

Dans le dictionnaire de Bloch-Wartburg¹, on lit : « *Rouvre*, 1538. Le rouvre est une espèce de chêne, moins haut que le chêne commun, qui croît surtout dans le Sud-Est et ne pousse pas naturellement dans la région parisienne; aussi *rouvre* est-il un mot à peu près inconnu des parlers septentrionaux; v. *chêne*. Pour ces raisons, il faut considérer *rouvre* non comme une forme indigène, mais comme empruntée du prov. *rover* (l'Ardéchois O. de Serres a employé une autre forme occitanienne *roure*; le mot, sous des formes diverses, est aujourd'hui encore usité dans le Sud-Est)... — Dér. : *rouvraie*, 1870. »

Dauzat² est du même avis : « *rouvre* (xvii^e s., Ménage), mot du Sud-Est, du lat. *robur*, chêne (conservé en toponymie dans les dér. *Rouvray*, etc.); spécialisé en fr. pour une espèce de chêne. — Dér. : *rouvraie* (1870, L.) ». Dans le supplément chronologique, il y a une datation nouvelle : « *rouvre, rouvraie*, 1611 (Cotgrave) ».

Cette opinion a peut-être été exprimée pour la première fois par Gamillscheg³ : « *rouvre* « Steineiche » 16. Jhdt., aus prov. *rover*, *roure* « Eiche », aus lat. *rōbŭre* « Steineiche »... »

Il suffit quand même de consulter d'autres ouvrages pour avoir quelques doutes sur l'origine méridionale de fr. *rouvre*. P. ex. Dauzat écrit ailleurs⁴ : « Le nom latin *robur* (qui a été spécialisé par la suite pour désigner une

1. O. Bloch et W. v. Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, 1950.

2. A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, 1954.

3. E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg, 1928.

4. A. Dauzat, *La toponymie française*, Paris, 1939, p. 60.

espèce de chêne) se rencontre au sud-est : *Rouvray-Saint-Denis* (c^{ne} de Janville), *Rouvray-Sainte-Croix* (Loiret au sud de Terminiers), *Rouvray-Saint-Florentin* (à l'ouest de Voves; ici il y a des restes assez importants de l'ancienne rouvraie). » On peut se demander ce que l'auteur veut dire par le « sud-est » vu que toutes les localités qu'il mentionne sont situées dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

Le *Larousse du XX^e siècle* nous apprend s. v. *rouvre* que « le bois de Boulogne s'appelait jadis bois de Rouvre ».

Dans le dictionnaire de Godefroy¹, on lit : « *Rovoreis*, -i ζ , s. m., endroit planté de chênes; représenté par un nom de lieu ancien : *Rovereiz*. (905, Grandgagnage, *Dict. wallon*, p. 28.). C'est une commune de Belgique appelée aujourd'hui *Rouveux*. » Et encore : « *Rouvroi*, -oy, s. m., lieu planté de chênes ou rouvres : Nom de lieu, *Rouvroy*. (1399, Lett. de Ch. VI, Sainte-Croix, Arch. Loiret.) »

Enfin dans du Cange², on trouve s. v. *roboretum* ce qui suit : « Hinc in Normannia aliisque variis Galliarum provinciis loca pleraque *Rouvre* et *Roubre*, a *Robore*, vel *Rouvroy*, *Rouvraye* et *Rouvroye*, a *Roboreto*, dicta; unde et familiae multae nobiles earumque dominia iis in regionibus vocantur *de Rouvrou*, *de la Rouvraye*, etc. Hinc etiam patet, detortas fuisse voces *Roveritum* et *Rouretum*, quae de nemore, nostris *Rouvray*, olim sito in agro Parisiaco, et *Rubridum*, quae de loco pagi Belsiensis, vulgo *Rouvroy*, dicuntur. »

Pour trancher la question, nous avons dépouillé le *Dictionnaire des postes et des télégraphes* de 1898 ainsi que le *Dictionnaire topographique de la France*. Voici les noms de lieux trouvés dans le domaine de la langue d'oïl. Les données suivies de D. T. ainsi que les mentions entre parenthèses, qui concernent la première date d'apparition d'un nom de lieu, proviennent du *Dictionnaire topographique*, les autres du *Dictionnaire des postes*.

Ain. — *Rouvray*, maison isolée, c^{ne} de Martignat. *Rovray*, xviii^e s. (D. T.).

Rouvre, localité disparue à ou près Matafelon. *Via tendens de Rouvro*, 1419 (D. T.).

Aisne. — *Rouverois*, bois, c^{ne} de Roucy, 1551 (D. T.).

Rouvray, petit ruisseau affluent de celui du Gain, à Tréloup (D. T.).

1. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris, 1892.

2. C. du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1845.

Revue de linguistique romane.

- Rouvroy*, hameau, c^{ne} d'Essommes. *Rouvray*, 1682 (D. T.).
Rouvroy, petit fief, c^{ne} de Montescourt-Lizerolles (D. T.).
Rouvroy-sur-Serre, arr. de Laon, c^{on} de Rozoy-sur-Serre. (*Rovroi*, 1229.)
Rouvroy, arr. et c^{on} de Saint-Quentin. (*Rouvroi*, 983.)
Rouvroy, bois, c^{ne} de Villers-Hélon (D. T.).
 Ardennes. — *Rouvroy*, arr. de Rocroy, c^{on} de Rumigny.
 Aube. — *Rouvre* (*Bois de*), territ. de Rouvre (D. T.).
Rouvres, arr. et c^{on} de Bar-sur Aube. (*Vicus de Rufro*, 1101.)
 Calvados. — *Rouvel*, hameau, ferme et bois, c^{ne} de Vassy (D. T.).
Rouvray (Le), moulin, c^{ne} de Bellou (D. T.).
Rouvray, hameau et moulin, c^{ne} de Coulonces. (*Rovrei*, *Rovreium*, 1198.)
Rouvray (Le), ferme, c^{ne} du Mesnil-Durand (D. T.).
Rouvres, arr. de Falaise, c^{on} de Bretteville-sur-Laize.
Rouvrou, ch^{au}, c^{ne} de Bretteville-sur-Laize. *Rouverou*, 1608 (D. T.).
 Côte-d'Or. — *Rouvray*, c^{ne} de Jours-en-Vaux. (*Rovroy*, 1267.)
Rouvray, arr. de Semur, c^{on} de Précy-sous-Thil (*Rouvredum*, 1139.)
Rouvres-en-Plaine (mieux *Rouvre* — D. T.), arr. de Dijon, c^{on} de Genlis. (*Rovra*, 902.)
Rouvres-sous-Meilly, arr. de Beaune, c^{on} de Pouilly-en-Auxois. (*Potestas Roboris*, 1079-1085.)
 Côtes-du-Nord. — *Rouvrais*, c^{ne} de Pluduno.
 Deux-Sèvres. — *Rouvre*, arr. de Niort, c^{on} de Champdeniers.
 Eure. — *Rouvray*, vavassorie relev. de Conches (D. T.).
Rouvray, fief à Saint-Martin-du Parc (D. T.).
Rouvray, arr. d'Évreux, c^{on} de Vernon.
Rouvray-Chambray, quart de fief à Chambray-sur-Eure, avec extension sur Rouvray, relev. d'Évreux, 1401 (D. T.).
Rouvraye (La), tiers de fief à La Poterie-Mathieu, 1518 (D. T.).
 Eure-et-Loir. — *Boisrouvray (Le)*, c^{ne} de Favières. (*Basrovretum*, 1190.)
Rouvray (Le), c^{ne} de Favières.
Rouvray (Le), ch^{au}, c^{ne} d'Illiers.
Rouvray-Saint-Denis, arr. de Chartres, c^{on} de Janville. (*Rivereium*, v. 1250.)
Rouvray-Saint-Florentin, arr. de Chartres, c^{on} de Voves. (*Roboretum*, 1179.)
Rouvre (Le), c^{ne} de Saint-Maur. (*Robur*, 1225.)
Rouvres, arr. de Dreux, c^{on} d'Anet. (*Rurivas*, triens mérovingien.)

- Rouvres*, hameau, c^{ne} de Blaindainville, aujourd'hui détruit. *Robur*, 1300 (D. T.).
- Ille-et-Vilaine. — *Rouveul*, c^{ne} de Mellé.
- Rouvrais (Les)*, c^{ne} de Médréac.
- Rouvre*, c^{ne} de Saint-Pierre-de-Plesguen.
- Indre. — *Rouvres-les-Bois*, arr. de Châteauroux, c^{on} de Levroux.
- Indre-et-Loire. — *Rouvray*, ch^{au}, c^{ne} de Chambon.
- Rouvray*, ch^{au}, c^{ne} de Saint-Jean-Saint-Germain.
- Rouvre (Le)*, c^{ne} d'Hommes.
- Rouvres (Le Grand- et Le Petit-)*, c^{ne} de Courçay.
- Loiret. — *Rouvray-Sainte-Croix*, arr. d'Orléans, c^{on} de Patay.
- Rouvres*, c^{ne} de Boynes.
- Rouvres*, arr. de Pithiviers, c^{on} de Malesherbes.
- Manche. — *Rouvre*, c^{ne} de Tanis.
- Marne. — *Reuves*, arr. d'Épernay, c^{on} de Sézanne. (*Ad Ruborem*, 813.)
- Rouvrelle (La)*, anc. ferme, c^{ne} de Servon-Melzicourt, 1529 (D. T.).
- Rouvroy*, hameau détruit, c^{ne} de Baconnes (D. T.).
- Rouvroy*, ferme, c^{ne} de Chamuzy. *Rouvroi*, 1213 (D. T.).
- Rouvroy*, maison, c^{ne} d'Étoges. *Rouvroy*, *Rouvray*, 1508 (D. T.).
- Rouvroy*, hameau, c^{ne} de Fèrebrianges, 1605 (D. T.).
- Rouvroy*, ferme détr., c^{ne} de Saint-Rémy-sur-Bussy. *Le gaingnaige de Rouvroy séant ou ban doudit Saint-Remy*, 1366 (D. T.).
- Rouvroy*, c^{on} de Ville-sur-Tourbe. *Rouvoi*, 1217 (D. T.).
- Marne (Haute-). — *Rouvres-sur-Aube*, arr. de Langres, c^{on} d'Auberive. (*Rouva*, 1189.)
- Rouvroy*, arr. de Wassy, c^{on} de Doulaincourt.
- Silvarouvres*, arr. de Chaumont, c^{on} de Châteauvillain. (*Sopino Robore*, 877.)
- Mayenne. — *Rouveray (Le)*, ferme, c^{ne} de Changé (D. T.).
- Rouveray (Le)*, fief, c^{ne} de Châtillon-sur-Colmont, vassal du duché de Mayenne (D. T.).
- Rouvres*, ferme, c^{ne} de Champfremont (D. T.).
- Rouvres*, hameau, c^{ne} de La Pooté (D. T.).
- Rouvres (Les)*, hameau, c^{ne} de Lassay (D. T.).
- Rouvres (Les Basses-)*, ferme, c^{ne} de Niort (D. T.).
- Rouvres (Les Hautes-)*, hameau, c^{ne} de Niort (D. T.).
- Meurthe. — *Rouvres*, c^{on} de Nomény. *Franc alleu de Rouve*, 1612 (D. T.).

- Meurthe-et-Moselle. — *Grosrouvres*, arr. de Toul, c^{on} de Domèvre.
Rouvres, arr. de Nancy, c^{on} de Nomény.
 Meuse. — *Rouvres*, contrée, c^{ne} de Pintheville (D. T.).
Rouvre (Le), contrée, c^{ne} de Grimaucourt-en-Woëvre (D. T.).
Rouvres (ou *Rouvres-en-Woëvre*), arr. de Verdun-sur-Meuse, c^{on} d'Étain.
 (*Rubrum*, 973.)
Rouvres (Ruisseau de), qui a sa source dans les bois de Rouvres et se jette dans le ruisseau du Haut-Pont (D. T.).
Rouvrais-sur-Meuse, arr. de Commercy, c^{on} de Saint-Mihiel. (*Rouretum*, XII^e siècle.)
Rouvrais-sur-Othain, arr. de Montmédy, c^{on} de Spincourt. (*Rouvroy*, 1642.)
 Morbihan. — *Rouvray (Le)*, vill., partie c^{ne} de Guégon, partie c^{ne} de Lanouée (D. T.).
 Oise. — *Rouvrel*, c^{ne} de Guiscard.
Rouvres, arr. de Senlis, c^{on} de Betz.
Rouvroy-les-Merles, arr. de Clermont, c^{on} de Breteuil.
 Orne. — *Rouvrais (Les)*, c^{ne} de Neauphe-sur-Dive.
Rouvray (Le), c^{ne} de Rânes.
Rouvray, c^{ne} de Saint-Sulpice-sur-Rille.
Rouvray (Le), c^{ne} du Sap.
Rouvraye (La), c^{ne} de Touquettes.
Rouvrou, c^{ne} de Ménil-Hubert-sur-Orne.
Saint-Ouen-de-Sècherouvre, arr. de Mortagne, c^{on} de Bazoches-sur-Hoëne.
Tourouvre, arr. de Mortagne.
 Pas-de-Calais. — *Rouverel*, bois, c^{ne} de Nempont-Saint-Firmin (D. T.).
Rouvroy, arr. d'Arras, c^{on} de Vimy. (*Roveroit*, 1070.)
 Sarthe. — *Bois-Rouveau* ou *Bois-Reneau*, fief, c^{ne} de Sillé-le-Philippe (D. T.).
Louvraie (La Grande- et La Petite-), b. et bb., c^{ne} de Lombron. Autrefois *Les Rouvrais*, *La Grande-Rouvraix*, *les Rouvraies* (D. T.).
Rouveau, c^{ne} de Cérans-Foulletourte.
Rouvray, l.-d., c^{ne} de Champfleur (D. T.).
 Seine. — *Rouvray*, usine, c^{ne} de Pantin.
 Seine-et-Marne. — *Rouvray*, hameau, anc. ch^{au} et fief, c^{ne} de Champeaux. *Rouretum*, 1173 (cop. XVIII^e s.), *Apud Rouvrayum*, 1264 (D. T.).
Rouvray, c^{ne} de Mormant.

Rouvres, anc. lieu-dit, en la châtellenie de Bray-sur-Seine. *Roovres*, 1249 (D. T.).

Rouvres, arr. de Meaux, c^{on} de Dammartin.

Seine-et-Oise. — *Grosrouvre*, arr. de Rambouillet, c^{on} de Montfort-l'Amaury.

Rouvray, c^{ne} de Condé-sur-Vègre.

Rouvres, c^{ne} de Vigneux.

Seine-Inférieure. — *Rouvray-Catillon*, arr. de Neufchâtel-en-Bray, c^{on} de Forges.

Somme. — *Rouvrel*, arr. de Montdidier, c^{on} d'Ailly-sur-Noye.

Rouvroy, corderie, c^{ne} d'Abbeville.

Rouvroy, arr. de Montdidier, c^{on} de Rosières.

Vienne. — *Rouvraie (La)*, maison près Le Bourgneuf, c^{ne} de Saint-Léger-de-Montbrillais. *La Rouveraye*, 1662 (D. T.).

Vosges. — *Rouveroye*, c^{ne} de Saint-Nabord. (*Rouroy*, 1309.)

Rouvres (Ruisseau de), affl. de g. du Val d'Aro, c^{nes} de Dombasle-en-Xaintois, de Rouvres-en-Xaintois, de Baudricourt et de Domvallier (D. T.).

Rouvres-en-Xaintois, arr. et c^{on} de Mirecourt.

Rouvres-la-Chétive, arr. de Neufchâteau, c^{on} de Châtenois.

Yonne. — *Rouvray*, arr. d'Auxerre, c^{on} de Ligny-le-Châtel.

Rouvre (Fontaine du), c^{ne} de Vermanton. *Roboris fons*, 1149 (D. T.).

Rouvretum, lieu, c^{ne} de Véron, 1204. Auj. détruit (D. L.).

Enfin en dehors de la France, on peut signaler *Rovray* dans le canton de Vaud et *Rouveroy* dans la province de Hainaut.

Voici les nombres qui indiquent la fréquence des toponymes renfermant le radical *robor-* dans la partie occidentale du domaine occitanien :

Aude	12	Lot-et-Garonne.....	1
Aveyron.....	1	Pyrénées-Orientales.....	1
Corrèze	3	Tarn	2
Dordogne	22	Vienne (Haute-).....	4
Gironde.....	3		

Et voici les chiffres relatifs aux noms de lieux contenant le radical *robor-* dans la partie orientale du domaine de la langue d'oc :

Alpes (Hautes-).....	8	Ardèche.....	14
Alpes-Maritimes.....	4	Bouches-du-Rhône.....	2

Cantal.....	6	Lozère.....	15
Drôme.....	34	Puy-de-Dôme.....	8
Gard.....	43	Rhône.....	1
Hérault.....	5	Savoie.....	1
Loire.....	5	Var.....	3
Loire (Haute-).....	24	Vaucluse.....	5

La fréquence des noms de lieux qui renferment le radical en question se présente comme suit :

	Nombre de toponymes	Nombre de départements	Moyenne par département
Nord.....	114	34	3 1/2
Sud-Ouest.....	49	9	5 1/2
Sud-Est.....	178	16	11

Par conséquent, il est vrai que les toponymes contenant le radical *robor-* sont les plus répandus dans le Sud-Est de la France, mais le fait que dans la majorité des départements du Nord de la France il se rencontre des noms de lieux, souvent attestés dès le moyen âge, qui renferment le même radical prouve que le français *rouvre* est un mot indigène, et non pas un emprunt au provençal.

Reste à savoir pourquoi on retrouve dans les toponymes du Nord un radical désignant un arbre qui semble ne pas y pousser. A priori, il peut y avoir deux explications possibles : ou bien l'aire de l'arbre en question était au moyen âge différente de l'actuelle, ou bien le mot *rouvre* avait un autre sens au moyen âge. Nous n'avons rien pu trouver quant à la première possibilité, par conséquent il convient d'examiner la seconde. Mais avant de le faire, il est bon de faire remarquer qu'à l'avis de Jacquot¹, qui distingue trois espèces de chênes, chêne pubescent, chêne pédonculé et chêne rouvre, le dernier « ne peut croître que sur des terrains peu humides, à sous-sol filtrant. C'est un arbre de collines ou de plateaux à sol suffisamment drainé, pouvant supporter des étés secs. Ces conditions peuvent se rencontrer dans toutes les régions de la France, mais dans le Nord-Est et le Nord-Ouest certaines conditions, comme la fréquence des gelées printanières auxquelles ses pousses sont particulièrement sensibles, peuvent le mettre en état d'infériorité vis-à-vis d'autres essences comme le hêtre ou le charme. Dans le secteur ligérien au contraire, où la pluviosité estivale est trop faible pour que le hêtre puisse

1. C. Jacquot, *Le chêne*, Paris, 1938, p. 41-42.

avoir une végétation très vigoureuse, le chêne rouvre forme en général l'élément dominant de la végétation forestière ». Comme on voit, l'auteur n'exclut pas absolument l'existence, dans le Nord de la France, du rouvre, qui s'y trouve seulement « en état d'infériorité vis-à-vis d'autres essences ».

Mais ce qui est beaucoup plus important, c'est que la distinction entre chêne pédonculé et chêne rouvre est moins nette dans la nomenclature vulgaire et même chez des savants plus anciens. Voici quelques citations empruntées à l'ouvrage de Constantin ¹ :

« Le chêne à fruits pédonculés. — *Quercus pedunculata*.

Noms vulgaires. — Chêne commun ; Chêne à grappes ; Rouvre ; Gravelin.

Caractères. — Linné réunissait en une seule et même espèce sous le nom de *Chêne rouvre* (*Q. robur*), ce chêne et le suivant, qui ont tous deux pour caractères communs d'avoir des feuilles membraneuses, lobées, tombant à l'automne ou seulement au printemps suivant après avoir été jaunes pendant tout l'hiver...

Le chêne à fruits sessiles. — *Quercus sessiflora*.

Noms vulgaires. — Chêne à trochets ; Rouvre ; Durelin. »

Il est intéressant qu'en ce qui concerne la répartition géographique, l'auteur ne signale aucune différence de cet ordre entre le chêne commun, qui « est largement représenté dans nos bois et nos forêts où il prospère surtout dans les endroits humides » et le chêne rouvre, qu'on rencontre « également dans les forêts, mais qui ne vient bien que dans les endroits secs et dépérit dans les lieux humides ».

Mais ce qui est essentiel, c'est que le mot *rouvre* pouvait s'appliquer, dans le langage de tout le monde, aux deux espèces que Linné lui-même considérait comme une seule. Autrement dit, abstraction faite de l'usage scientifique récent, le mot *rouvre* avait toujours un sens générique et un sens spécial, désignant soit le genre « chêne », soit une espèce particulière de chêne. Il en était de même pour lat. *robur*, comme il ressort du dictionnaire de Georges ², qui parmi les sens généraux du mot mentionne « Eiche » et indique, comme sens spécial, « Steineiche ».

On peut se demander s'il n'en est de même pour quelques autres langues romanes et si Meyer-Lübke ³ avait parfaitement raison en disant :

1. P. Constantin, *Le monde des plantes*, Paris, 1894, p. 512.

2. K. Georges, *Ausführliches lateinisch-deutsches Handwörterbuch*, Leipzig, 1879.

3. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1924.

« *röbur* « Steineiche ». Ital. *rovere*, engad., bergell. *lúvar*, puschl. *rúal*, frz. *rouvre*, prov., katal. *roure* (> campid. *orrolí*), span., portg. *roble*; dient im Südostprov. als Bezeichnung der « Eiche ». »

Witold MAŃCZAK.

TOUAILLE

NOTE SUR TOWEL, SINCE, ET VADROUILLE.

Dans la revue *Vie et Langage*, 55, octobre 1956, p. 478 la rubrique *Enquête sur la SINSE* accueille une remarque intéressante d'un lecteur de Strasbourg, M. René Eissen : au terme *duelle*, employé dans la Somme, et au mot néerlandais *dweil*, apparenté (*Vie et L.* 41, août 55, p. 358), il compare l'alsacien *Zwael* et l'anglais *towel*, signifiant tous deux « essuie-main, torchon ». Cette correspondance rappelle au dit correspondant celle des consonnes *d* : *t* : *ʒ* dans des parentés connues comme pour *duo*, *two*, *ʒwei* ou *ʒwo*. — Mais, dans ces cas de parenté le haut allemand marche avec l'alsacien. Et la forme picarde qui doit être du flamand fait ici l'effet, par rapport à la forme alsacienne d'être le stade prégermanique et indo-européen.

En anglais (Oxford Dict. ; Skeat), le mot *towel* est un emprunt au moyen français *toaille*, *towaille*, encore vivant dans le français technique *touaille*. Mais ce mot même est un emprunt au germanique : ancien haut allemand *twahila*, *dwahil(l)a* à côté d'un verbe *twahan* laver. La forme germanique commune, celle du gothique *thwahan* à est représentée encore par le verbe ancien anglais *thwéan*, laver.

L'alsacien *Zwael* supposerait, lui, un emprunt à du proto-roman *twa-*, comme le nom de la ville de Saberne, *Zabern*, est le latin *Taberna* (où aurait pu servir comme servante la mère de Constantin). Et cette base *twa-* ne peut être la phase *twahan* = *dwahan* du haut allemand, qui va avec l'alsacien. Faut-il dire qu'un mot germanique *thwahl-* (haut allemand *dwahl-*, *twahl-*), d'un prégermanique ou indo-européen *twakl-*, *twokl-*, se serait maintenu en Alsace sous une forme prégermanique ou celtique ? Ce n'est appuyé par rien, en tout cas pas par la forme du mot picard ni du mot alsacien.